

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

Direction des infrastructures

Agence départementale d'ingénierie
et d'infrastructures du Pays Chartrain

Dossier suivi par Gaël GLOTIN

Tél : 02.37.23.58.43

GDP.Pays-Chartrain@eurelien.fr

N/réf : CD/GG/NB/2023-003

Direction Départementale des Territoires
17, place de la République
BP 40517
28008 CHARTRES CEDEX

AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

N° DE DOSSIER	NOM DU PETITIONNAIRE	DESCRIPTION DU PROJET
PC 028 191 22 00007	Société ARKOLIA INVEST 81 représentée par Monsieur BESSIERE Jean-Sébastien	Centrale photovoltaïque au sol

LOCALISATION DU PROJET :

Commune de : HANCHES
Adresse du terrain : « La Cave »
Parcelle cadastrale : AB n° 92
Route départementale n° : 328

DEFINITION DE L'ALIGNEMENT :

La propriété se trouve à l'alignement défini par les limites actuelles.
La commune de HANCHES dispose d'un plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 14 mars 2019.
Toutes constructions nouvelles en bordure de la route départementale n° 328 devront faire l'objet au préalable d'un arrêté portant alignement et permission de voirie auprès de l'agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Pays Chartrain.

AVIS SUR LES ACCES PROPOSES : FAVORABLE au projet présenté

Prescriptions techniques :

- La route départementale n°328 étant de faible largeur, l'accès est à créer en retrait d'au moins 5 mètres de la route départementale afin permettre le stationnement d'un véhicule en attente de l'ouverture du portail.
- Les raccordements aux différents réseaux, ainsi que la création de l'accès, s'ils impactent la route départementale n° 328, seront à la charge du pétitionnaire et devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Pays Chartrain.

Chartres, le 10 janvier 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par délégation,
Le Directeur général adjoint
Aménagement et développement

Damien MICHEL